



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 29 mai 2020

Un délai de mise en œuvre, des normes adaptées et plus d'argent: il faut accélérer la promotion des piétons et des cyclistes

La Conférence des villes pour la mobilité (CVM) salue la Loi sur les voies cyclables, que la Confédération a mis en consultation. Toutefois, la CVM est d'avis qu'il est nécessaire de fixer un délai concret de mise en œuvre et d'allouer davantage de moyens financiers, si on veut éviter que la réalisation de l'objectif de voies cyclables continues et plus sûres ne traîne en longueur. Les membres de la CVM demandent en outre à la Confédération et aux cantons des conditions-cadre qui leur permettent de consacrer facilement de plus grandes portions de l'espace public au trafic piétonnier et cycliste. La poussée qu'ont connue ces deux modes de transport économes en espace, bons pour la santé et silencieux durant la crise du coronavirus devrait être l'occasion de leur conférer durablement un plus grand poids.

«Choisir d'instinct d'aller à pied ou à vélo»: c'est sous ce titre que la CVM résume les positions qu'elle a élaborées comme lignes directrices pour ses membres. L'objectif doit être d'accorder aux piétons et aux cyclistes la place qu'ils méritent dans l'espace public en tant qu'acteurs de la mobilité urbaine. Il y a encore trop d'endroits où les piétons et les cyclistes doivent se contenter de l'espace résiduel à disposition sur la route. Cela doit changer: il faut aménager les voies piétonnes et cyclistes pour les rendre sûres et lisibles, afin que les gens se voient invités intuitivement à choisir ces deux modes de déplacement élémentaires. La CVM salue donc également la Loi sur les voies cyclables que le Conseil fédéral a mises en consultation. L'obligation de planification qui doit y être ancrée offre la garantie que non seulement les voies piétonnes, mais aussi les voies cyclables seront planifiées de manière interconnectée et par-dessus les frontières communales, ce qui est particulièrement important dans les agglomérations.

Délai de mise en œuvre, plus de moyens et intégration dans des applications

Toutefois, l'expérience de la mise en œuvre très lente de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, qui a servi de modèle pour la Loi sur les voies cyclables nous amène à exiger un délai concret de réalisation pour les réseaux continus et des moyens suffisants pour leur financement. Les Projets d'agglomération sont au premier rang des instruments de financement, et il faut les doter à cette fin de moyens supplémentaires. En plus des voies continues, il y a lieu de prévoir davantage de places de stationnement pour les vélos et d'espaces de détente pour les piétons – deux facteurs essentiels pour l'attractivité de ces modes de déplacement. Ici, il y a aussi lieu d'adapter des normes. De plus, les connexions du trafic piétonnier et cycliste, de même que les vélos de location, devraient être intégrés dans des applications à chaque fois que cela est possible. Elles peuvent contribuer de manière significative à ce que tous les modes de transport déploient leurs forces.

Ces dernières semaines, la crise du coronavirus, qui a contraint les gens à se limiter à un rayon de déplacement relativement restreint autour de leur lieu de domicile, a non seulement mis en évidence le potentiel réel des déplacements à pied et à vélo, mais a aussi montré que ces deux modes de mobilité douce devraient se voir attribuer une part plus importante des surfaces dévolues à la circulation.



C'est une condition nécessaire pour qu'ils puissent jouer un rôle majeur pour la mobilité dans les villes et les agglomérations, ce qui est judicieux au vu de leur efficacité en termes d'utilisation de l'espace et de leur caractère respectueux de l'environnement. La CVM attend de la Confédération qu'elle se montre tolérante pour les mesures temporaires prises par les villes, notamment pour garantir une distance suffisante entre les passants. Sur la question controversée du trafic mixte, la CVM est d'avis que les piétons et les cyclistes doivent être le plus possible séparés des autres usagers de la route. Là où la vitesse de trafic motorisé est comparable à celle du trafic cycliste ou que son volume est faible, les vélos et les voitures peuvent tout à fait être mélangés. Si les contraintes de place ne laissent pas d'autre solution ou que le trafic piétonnier et cycliste est si faible qu'une cohabitation est acceptable, on peut aménager des zones mixtes pour les piétons et les cyclistes.

Appliquer les règles en vigueur pour protéger les piétons

En ce qui concerne les véhicules «tendance», comme les trottinettes électriques, la CVM plaide pour une catégorisation légale appropriée et une réglementation dans la législation sur la circulation routière. Il s'agit par conséquent de tenir les trottinettes électriques hors des zones dévolues aux piétons et de définir des prescriptions d'utilisation concrètes sur les pistes cyclables et les parkings à vélos. D'ici à ce que cela soit fait, les règles applicables à ces véhicules sont les mêmes que pour les vélos. Et il faut les appliquer de manière conséquente pour la protection des piétons, qui sont les plus faibles parmi les usagers de la route.

Un nouveau président

Adrian Borgula est le nouveau président de la CVM. En avril, les membres de la Conférence des villes pour la mobilité ont élu par correspondance le conseiller municipal lucernois, directeur de l'environnement et de la mobilité, à ce poste. La présidente sortante **Ursula Wyss** avait renoncé à une nouvelle candidature, vu qu'elle ne se représentera pas aux élections municipales 2020 dans sa ville de Berne.

La Conférence des villes pour la mobilité a 10 ans

La Conférence des villes pour la mobilité (CVM) réunit 20 des 54 villes qui ont signé en 2010 la «Charte pour une mobilité urbaine durable», base pour des transports compatibles avec la ville. Depuis lors, la CVM prend position sur les questions de politique des transports et accomplit un travail de base pour la diffusion du savoir via des études et des colloques.

<https://skm-cvm.ch/fr/Info/Actuel>

Pour d'autres informations:

Adrian Borgula, président CVM, 041 208 83 22
Christine Gaillard, vice-présidente CVM, 079 565 93 94

Städtekonferenz Mobilität
Conférence des villes pour la mobilité
Conferenza delle città per la mobilità

